

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 1958

AMENDEMENTprésenté par
M. Juvin

ARTICLE 12

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« en cas de retrait du quartier d'implantation de l'activité »,

les mots :

« lorsque le quartier d'implantation de l'activité est retiré ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.